

# Diplôme d'État d'infirmier

## Référentiel de compétences

*Les référentiels d'activités et de compétences du métier d'infirmier diplômé d'État ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'État. Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au Code de la santé publique (CSP).*

### Compétence 5 :

#### **Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs**

1. Repérer les besoins et les demandes des personnes et des populations en lien avec les problématiques de santé publique.
2. Accompagner une personne, ou un groupe de personnes, dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé et de son traitement.
3. Accompagner une personne dans un processus décisionnel concernant sa santé : consentement aux soins, comportement vis-à-vis de la santé...
4. Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de populations ciblées.
5. Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives.
6. Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique pour une ou plusieurs personnes.
7. Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour les patients.

<b>Critères d'évaluation :</b> <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	<b>Indicateurs :</b> <i>Quels <b>signes visibles</b> peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
<b>1 – Pertinence de la séquence éducative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les besoins et les demandes ont été repérés, analysés et pris en compte.</li> <li>- Les ressources de la personne et du groupe sont identifiées et mobilisées.</li> <li>- La séquence est adaptée à la situation de la personne ou du groupe.</li> </ul>
<b>2 – Pertinence dans la mise en œuvre des soins éducatifs et préventifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La personne est prise en compte dans la mise en œuvre de l'action.</li> <li>- La participation de la personne ou du groupe est recherchée.</li> <li>- Les techniques et les outils pédagogiques utilisés sont adaptés et leur utilisation évaluée.</li> <li>- Les actions réalisées sont évaluées.</li> </ul>
<b>3 – Pertinence de la démarche de promotion de la santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La démarche de promotion de la santé est adaptée à la population cible.</li> <li>- Les informations sont analysées en tenant compte de l'ensemble des paramètres des situations.</li> <li>- Les objectifs et les actions correspondent aux résultats escomptés, aux ressources et aux contextes.</li> </ul>